


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2022-108**Objet : Délibération portant vote du budget supplémentaire 2022 du budget général**

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	8		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	31/III/2022	L'an 2022, le 13 avril à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Dejean à Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	01/IV/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **19 avril 2022**

N° 2022-108**Objet : Délibération portant vote du budget supplémentaire 2022 du budget général**

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L 2311-1 et suivants ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires en date du 17 novembre 2021 ;

Considérant le budget voté le 15 décembre 2021 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel ;

Considérant la réunion du bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 29 mars 2022

Rapport de synthèse :

Le budget supplémentaire présenté ci-dessous ne présente que peu d'écritures.

Classiquement, il a vocation à intégrer les « restes à réaliser », la reprise des résultats et quelques ajustements.

En dépenses de fonctionnement, la Communauté de Communes n'a pas reçu les montants définitifs du FNPIC. Le FNGIR a été confirmé à 524 966 € (conforme aux prévisions du BP).

En recettes de fonctionnement, depuis janvier 2021, les recettes au 73111 « Impôts directs locaux » (anciennement impôts locaux, TF, TH) ont été scindées en deux dont une partie est imputée sur un nouveau compte de recettes, le 7382 « Fraction de TVA ».

L'association Intercommunalités de France (ADCF) a communiqué quelques tendances :

- CFE +3,4% (+10% pour la CDC – état 1259)
- TVAG +5,4% (+3% pour la CDC – état 1259)
- CVAE – 4,7% (-5% pour la CDC – état 1259)

Cela reviendrait pour la CDC à bénéficier de + 90 k€ par rapport aux prévisions (ce montant a été inclus dans le BS).

En fonctionnement :*Côté Dépenses :*

- Au chapitre 011 Charges à Caractères général : + 50 k€

Prévision pour travaux de réparation dans les crèches suite aux sinistres de juin 2021 si l'assurance assure un dédommagement (sinon les dépenses seront imputées en investissement)

Prévision augmentation coût énergie, ...

- Au chapitre 012 Charges de personnel : + 30 k€

Prévision recrutement apprentis

Prévision augmentation point d'indice

- Au chapitre 65 Autres charges de gestion : + 330 k€

Augmentation des divers syndicats + SEMOCTOM (+8.34%)

- Au chapitre 022 Dépenses imprévues : + 99 k€

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2022	TOTAL BS 2022	TOTAL BP + BS 2022
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 841 000,00 €	50 000,00 €	1 891 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	540 000,00 €	30 000,00 €	570 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 587 500,00 €	- €	2 587 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 548 300,00 €	330 000,00 €	3 878 300,00 €
66 - charges financières	25 500,00 €	- €	25 500,00 €
67 - charges exceptionnelles	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 577 300,00 €	410 000,00 €	8 987 300,00 €
022 - dépenses imprévues	103 580,00 €	99 000,00 €	202 580,00 €
023 - virement à la section d'investissement	533 945,00 €	- €	533 945,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	757 525,00 €	99 000,00 €	856 525,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	9 334 825,00 €	509 000,00 €	9 843 825,00 €

Côté Recettes :

- Affectation du résultat R002 : 200 000 €
- Recettes TEOM : + 219 000 € (+8.34%)
- Augmentation TVAG : + 50 000 €
- Augmentation compensation CFE : +40 000 €

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2022	TOTAL BS 2022	TOTAL BP + BS 2022
002 - Excédent reporté	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
70 - produits des services	1 635,00 €		1 635,00 €
73 - impôts et taxes	8 160 220,00 €	269 000,00 €	8 429 220,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 166 470,00 €	40 000,00 €	1 206 470,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
77 - produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total Fonctionnement Recettes	9 334 825,00 €	509 000,00 €	9 843 825,00 €

En investissement :

Côté Dépenses, par opération :

- Opération 101 « Siège » : + 50 k€

Projet extension du siège

- Opération 102 « Zone d'activité » : + 140 k€

Projet de requalification de la zone

- Opération 103 « Bâtiments communautaires » : + 230 k€

Réévaluation travaux de réhabilitation / extension Petit Prince

Travaux dans les crèches suite au sinistre de juin 2021 si l'assurance ne prend pas les réparations à sa charge

- Opération 104 « Equipement » : + 20 k€

Divers crèches etc...

- Opération 105 « Voiries » : + 200 k€

		Dépenses 2022			
Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège	100 000,00 €	- €	50 000,00 €	150 000,00 €
102	Zones d'Activités	110 000,00 €	- €	140 000,00 €	250 000,00 €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	600 000,00 €	239 360,59 €	230 000,00 €	1 069 360,59 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	25 000,00 €	13 493,37 €	20 000,00 €	58 493,37 €
105	Voiries communautaires	200 000,00 €	36 389,68 €	200 000,00 €	436 389,68 €
106	Chemins / Environnement	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
108	Mobilités actives	2 000 000,00 €	- €	- €	2 000 000,00 €
Total des opérations		3 185 000,00 €	289 243,64 €	640 000,00 €	4 114 243,64 €

Côté Dépenses, hors opération :

Dépenses		2022			
Chapitre / Article	Désignation	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	270 000,00 €			270 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €			30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		95 000,00 €		26 627,33 €	121 627,33 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
204131	Département (schéma mobilités)				0,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG		30 000,00 €		30 000,00 €
Total hors opérations		435 000,00 €	30 000,00 €	26 627,33 €	491 627,33 €

Côté Recettes, par opération :

		Recettes 2022			
Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège	- €	- €	- €	- €
102	Zones d'Activités	- €	- €	- €	- €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	- €	179 898,20 €	- €	179 898,20 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	- €	- €	- €	- €
105	Voiries communautaires	- €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	- €	- €	- €	- €
108	Mobilités actives	- €	- €	- €	- €
Total des opérations		80 000,00 €	187 898,20 €		267 898,20 €

Côté Recettes, hors opération :

- Affecter 2 357 653.50 € du résultat excédentaire à l'investissement (au compte 1068)
- Inscrire le solde d'exécution N-1 de 1 186 374.27 €
- Annuler la ligne de l'emprunt d'équilibre (- 2 746 055 €)

Recettes		2022			
Chapitre / Article	Désignation	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
001	Solde d'exécution N-1			1 186 374,27 €	1 186 374,27 €
021	Virement de la section de fonctionnement	533 945,00 €			533 945,00 €
040	Opérations d'ordre	120 000,00 €			120 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		100 000,00 €	0,00 €	2 357 653,50 €	2 457 653,50 €
10222	FCTVA	100 000,00 €			100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement			2 357 653,50 €	2 357 653,50 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		2 746 055,00 €	0,00 €	-2 746 055,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	2 746 055,00 €		-2 746 055,00 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
Total hors opérations		3 540 000,00 €	0,00 €	797 972,77 €	4 337 972,77 €

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
DEPENSES	3 620 000,00 €	319 243,64 €	666 627,33 €	4 605 870,97 €
RECETTES	3 620 000,00 €	187 898,20 €	797 972,77 €	4 605 870,97 €

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le **budget supplémentaire 2022** de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, voté par nature avec repérage fonctionnel et équilibré comme suit :

- 1 D'adopter, par chapitre présentés ci-dessus, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrant à **509 000 €**.
- 2 D'adopter les recettes et les dépenses d'investissements qui s'équilibrent à **985 870.97 €** dont 319 243.64 € de RAR en dépenses et 187 898.20 € de RAR en recettes.
- 3 D'adopter le **budget supplémentaire** du Budget général qui s'équilibre en recettes et dépenses à **1 494 870.97 €**.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr






Fait à Tresses, le 14 avril 2022

Le Président
Christian SOUBIE

Bordereau de signature

Délibération portant vote du budget supplémentaire 2022 du budget général



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	14/04/2022	 Visa
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	14/04/2022	 Visa
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	15/04/2022	 Signature  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président